



Doc. 13083
22 janvier 2013

Géorgie et Russie: la situation humanitaire dans les régions touchées par la guerre et les conflits

Amendement¹ n° 18

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 9, insérer le paragraphe suivant:

« L'Assemblée invite tous les Etats membres, les Etats ayant le statut d'observateur auprès de l'Organisation et l'Union européenne :

- à trouver des solutions durables, comportant un volet de protection bien défini, pour les populations déplacées, tant nouvelles qu'anciennes ;
- à continuer d'apporter un soutien et d'allouer des ressources pour renforcer le mandat de la MSUE et d'exercer des pressions sur les autorités russes pour qu'elles garantissent l'accès de la MSUE aux deux côtés de la LDA ;
- à continuer d'œuvrer à la mise en place d'une véritable force internationale de maintien de la paix/de l'ordre en Abkhazie, Géorgie, et en Ossétie du Sud, Géorgie, en réponse aux besoins naissants en matière de protection de de maintien de la paix ».

Note explicative

Il convient de renouveler l'appel au soutien de la communauté internationale et des Etats membres afin de parvenir à des solutions durables et de contribuer à la mise en place d'une véritable force internationale de maintien de la paix/de l'ordre.

Déposé par:

TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
BERDZENISHVILI Levan, Géorgie, ADLE
BOKUCHAVA Tinatin, Géorgie, PPE/DC
CHIKOVANI Irakli, Géorgie, ADLE
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KHIDASHELI Tinatin, Géorgie, ADLE
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. 2013 - Première partie de session

